



DECISION N° 124-~~233~~ **MBPE/DGD/DCQP/DU** 08 SEPT 2021

PORTANT CREATION, ATTRIBUTIONS, COMPOSITION ET FONCTIONNEMENT DU
« **COMITE INTERDISCIPLINAIRE POUR L'AMELIORATION DE LA QUALITE DE
SERVICE** » DE LA DIRECTION GENERALE DES DOUANES

LE DIRECTEUR GENERAL DES DOUANES

- Vu la loi 64-291 du 1^{er} août 1964 instituant le Code des Douanes ;
- Vu le décret n° 2019-1120 du 18 septembre 2019 portant organisation du Ministère auprès du Premier Ministre, Chargé du Budget et du Portefeuille de l'Etat ;
- Vu le décret n° 2020-688 du 23 septembre 2020 portant attributions des membres du Gouvernement ;
- Vu le décret n° 2021-176 du 26 mars 2021 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- Vu le décret n° 2021-181 du 06 avril 2021 portant nomination des membres du Gouvernement ;
- Vu le décret n° 2020-83 du 15 janvier 2020 portant nomination du Directeur Général des Douanes ;
- Vu le décret n° 2019-78 du 23 janvier 2019 portant promotion du Colonel Major DA Pierre Alphonse au grade de Contrôleur Général des Douanes ;
- Vu l'arrêté n° 360 du 29 mai 2017 portant délégation de signature au Directeur Général des Douanes ;

Considérant les nécessités de service ;

D E C I D E

Article 1 : CREATION ET DENOMINATION

Il est créé au sein de la Direction Générale des Douanes, un organe dénommé « **Comité interdisciplinaire pour l'amélioration de la qualité de service** ».

Article 2 : ATTRIBUTIONS

Le Comité est chargé du suivi-évaluation de la mise en œuvre effective des actions inscrites au plan d'actions pour l'amélioration de la qualité de service.

Article 3 : COMPOSITION

Le Comité est composé, comme suit :

- **Président : Colonel N'DRI Jacques**, Inspecteur Général Adjoint ;
- **Vice-Président : Colonel DIBY KOUAME Anne-Marie**, Directrice de la Communication, de la Qualité et du Partenariat avec le Secteur Privé ;

Membres :

- **Colonel YAO Koffi**, Inspecteur des Services ;
- **Lieutenant-Colonel N'ZEBO Adoubo Antoine**, Sous-directeur des Affaires Sociales ;
- **Commandant SORO-DJIKE Jocelyne Angelina**, Sous-directrice de la Communication et de la Promotion du Civisme Fiscal ;
- **Commandant LOBOGNON YEZION Prisca**, Sous-directrice de la Formation Continue et de la Documentation ;
- **Madame BLEOUE Charlotte**, Chef de Bureau Communication et Civisme Fiscal ;
- **Madame N'GUESSAN MONDIEHI Barbara**, Chef de Section Promotion de l'éthique de la déontologie et de la distinction honorifique.

Article 4 : FONCTIONNEMENT

Le Comité se réunit tous les quinze (15) jours sur convocation du Président.

Article 5 : Les travaux du Comité sont sanctionnés par un rapport adressé au Directeur Général des Douanes.

Article 6 : La présente décision prend effet pour compter de sa date de signature.

Ampliations :

- MBPE
- IGD
- Toutes les Directions



Le Directeur Général

Général DA Pierre A.

Officier de l'Ordre National